

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 33 (1996)

Heft: 1246

Artikel: Hautes écoles spécialisées : une réforme capitale, maladroitement contestée

Autor: Delley, Jean-Daniel / Marco, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une réforme capitale, maladroitement contestée

La création des hautes écoles spécialisées représente la réforme la plus importante du système de formation jamais réalisée en Suisse au cours des dernières décennies. Le projet est certainement perfectible, mais la réaction de la gauche genevoise – une HES pour Genève – montre que cette dernière n'a pas compris l'enjeu.

OÙ SONT LES PASSERELLES?

L'une des plaies de notre système de formation, c'est le cloisonnement entre les différentes filières. Les HES ajouteront-elles encore à cette rigidité? Pour l'heure, un seul acquis précisé par le Conseil fédéral dans sa réponse à une motion parlementaire: «L'accès aux EPF avec une maturité professionnelle n'est pas possible sans autre et il n'y pas de raison que ce principe soit modifié. Toutefois, toute personne peut se présenter à un examen d'admission. Pour les diplômé(e)s des futures HES, deux possibilités existeront, comme c'est déjà pratiquement le cas pour les ETS»:

- admission sans examen au premier semestre
- admission avec examen au cinquième semestre.

(dm/jd) Le projet est d'envergure et mené tambour battant pour concrétiser une idée née lors de la tentative de rapprochement de la Suisse avec l'Union européenne. Mise sur pied en cinq ans, un rythme peu habituel pour notre pays, la nouvelle structure doit regrouper près de cinquante établissements et 16 000 étudiants pour une dépense globale de 4 milliards de francs jusqu'en 2003.

Le but visé? Essentiellement valoriser et développer les formations axées sur la pratique professionnelle de manière à élargir l'offre de niveau supérieur et fournir les qualifications indispensables à l'économie helvétique. A l'image de ce que font déjà nos voisins européens, l'Allemagne avec ses «Fachhochschulen» et la France avec ses instituts universitaires de technologie.

Désengorger les unis

Ce projet doit contribuer à rééquilibrer un système de formation supérieure singulièrement boiteux. Aujourd'hui 90 000 étudiants fréquentent des universités qui monopolisent le budget de la formation supérieure. Une proportion non négligeable d'entre eux ne termine pas ses études et ceux qui décrochent un diplôme ne peuvent compter sur des débouchés assurés. Il s'agit donc de promouvoir une formation alternative, plus proche de la pratique.

Tout comme les universités, les HES dispenseront un enseignement lié à la recherche et fourniront des expertises, mais dans une perspective appliquée. A ce titre, elles reprendront des domaines aujourd'hui couverts par les écoles techniques supérieures, les universités et les écoles polytechniques. On est loin d'un simple galon supplémentaire ajouté à la casquette des établissements existants, ce que beaucoup ne semblent pas avoir compris. Il ne s'agit donc pas simplement de juxtaposer les écoles professionnelles actuelles sous une étiquette ambitieuse, mais d'une métamorphose. Cette dernière exigera une réorganisation de ces écoles afin de parvenir à une densité suffisante et à une coopération optimale, des plans d'étude renouvelés, des programmes de recherche, la mise à niveau des enseignants.

Dans ces conditions, on comprend qu'il n'est pas question de multiplier le nombre des HES: qui postulerait la création de vingt ou trente universités supplémentaires en Suisse? Les cantons romands l'ont bien com-

pris qui ont décidé de regrouper leurs forces pour mettre sur pied une HES de taille suffisante, offrant à la fois capacité de recherche, qualité et diversité de l'enseignement.

Ce projet suscite l'ire de la gauche genevoise et des associations d'enseignants qui, aveuglées par la bipolarisation politique prévalant au bout du lac, n'y voient qu'une attaque en règle contre la démocratisation des études, le statut des enseignants et la qualité de la formation dispensée à Genève. D'où le lancement d'une initiative cantonale pour une HES genevoise.

On est surpris de lire, sous la plume des opposants à une HES romande, des propos qui fleurent bon le cantonalisme étiqué et méprisant. Ainsi «il va de soi que la stature internationale de la troisième ville du pays, sa position face à la France et à l'Europe apporteront plus à la Romandie qu'un repli sur Tolochenaz». (*Union Informations*, Bulletin de l'Union du corps enseignant secondaire genevois, no 60, janvier-février 1996). Dans l'argumentaire des tenants d'une HES genevoise, il n'est question que de souveraineté cantonale, d'atouts et de patrimoine cantonaux à ne pas galvauder et de contrôle démocratique cantonal à sauvegarder. L'un des tracts appelant à signer l'initiative n'hésite pas à mettre en scène un petit aigle genevois qui tient fièrement tête à dame Helvetia!

Un territoire de formation

Le projet de HES de Suisse occidentale, rappelons-le, ne consiste pas à choisir un site particulier au détriment d'autres, mais à construire «un territoire de formation». A l'exemple de l'Université du Québec ou de celle de la Californie, disposant chacune d'une seule structure de direction mais dont les bâtiments se répartissent sur tout le territoire de la Belle Province et de l'Etat américain.

La revendication du canton de Berne d'abriter trois HES devient argument genevois pour exiger un traitement égal. Comme s'il s'agissait d'un concours dont sortirait vainqueur le détenteur du plus grand nombre d'établissements. Tant mieux si la Suisse romande, contrairement à Berne, a compris que les objectifs de la formation professionnelle supérieure, tels que fixés par la Confédération, exigent un regroupement des forces pour valoriser les atouts régionaux. Quant à la gestion et au contrôle démocratique

REPÈRES

● La HES de Suisse occidentale comprendra les écoles d'ingénieurs suivantes:

Ecole d'ingénieurs de Genève (dans l'attente de la suite des événements), d'Yverdon, de Lausanne, de Sion, de Fribourg, du Locle. Avec, St-Imier (qui est dans la HES Berne).

● Les ESCEA suivantes:

ESCEA de Lausanne, Saint-Maurice, Viège, Fribourg, Neuchâtel, Genève (en développement).

● Les écoles supérieures d'art visuel et d'arts appliqués (ces écoles seront planifiées au niveau des régions linguistiques) de Genève, Lausanne (un département de l'ECAL), La Chaux-de-Fonds.

● La HES verte, avec Changins et Lullier.

● Autres écoles:

L'Ecole hôtelière de Lausanne,

l'Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphiques et de l'emballage, Lausanne.

● Pour la musique et le théâtre, le Conseil des HES a mandaté une analyse pour 1996.

● Les domaines de la santé et du social visent à rejoindre le réseau HES et placent sur leur intégration dans une HES des métiers spécifique..

Vu de l'extérieur

(vb) Vue de l'extérieur, l'opposition genevoise à la HES romande (HES de Suisse occidentale, HES-SO) apparaît d'une part comme un conflit politique interne et d'autre part comme une défense farouche d'un particularisme genevois. En effet, bien que les écoles techniques HESables soient soumises à la loi fédérale sur la formation professionnelle, à l'ordonnance de l'Ofiamt sur les écoles techniques supérieures ainsi qu'à une surveillance de l'Ofiamt, l'école d'ingénieurs de Genève a toujours été une exception tolérée. Elle réunit en effet deux cycles, secondaire supérieur et tertiaire; la filière scolaire permettant à un jeune sortant du Cycle d'orientation de continuer son cursus vers son diplôme technique supérieur sans passer par l'apprentissage, voie royale, rappelons-le, des HES, avec la nouvelle maturité professionnelle censée ouvrir la porte de ces futures Universités des métiers eurocompatibles.

Mais ce qui motive aussi le combat du cercle élargi des enseignants de l'Ecole d'ingénieurs est la crainte de perdre un pouvoir. Avec les futurs organigrammes des HES, un état-major constitué de 10 à 20 personnes issues de l'enseignement, de l'économie, de la politique, de l'administration épaulera le *Conseil stratégique*, qui siégera, lui, tout en haut de la hiérarchie HES, formé des conseillers d'Etat en charge du dossier, qui représentent, selon les cantons, les ministres de l'économie et du

ques, prétendument menacés par une HES romande, on notera qu'actuellement peuple et parlement cantonaux n'ont guère leur mot à dire au chapitre de la formation.

Dans l'élaboration de ce projet, les gouvernements romands ont agi avec trop de discréction. Une entreprise de telle ampleur, qui bouscule immanquablement des situations acquises, exige un débat ouvert. Ce débat, la gauche genevoise, plutôt que de se barricader dans son territoire cantonal, aurait pu et pourrait encore l'ouvrir avec ses partenaires politiques des autres cantons romands. Car nombre de questions méritent mieux que des réponses corporatistes: des réponses romandes de gauche. Par exemple au sujet des structures et du dispositif de contrôle politique de la future HES, du mandat qui lui sera confié, de la répartition géographique des formations, de la redistribution des filières de formation entre les universités, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et la HES – pourquoi notamment personne n'aborde le problème du transfert des études commerciales (HEC) des universités à la HES –, des possibilités de passage offertes aux étudiants entre ces différentes institutions. ■

commerce ou les ministres de l'instruction publique. Au niveau de l'état-major, les frondeurs genevois voient une menace de «mainmise du patronat».

Quant aux enseignants, leur réflexe corporatiste leur fait redouter la perte de leur statut de fonctionnaire à plus ou moins court terme. En effet, s'ils intègrent une HES romande, ils côtoieront des enseignants au statut différent: par ex. dans certaines ESCEA (Ecoles supérieures pour les cadres de l'économie et de l'administration), les profs ont des statuts semi-privés. La planification des HES prévoit pour le personnel enseignant des statuts «non rigides». «La coexistence de statuts étatiques avec des statuts non étatiques sera problématique. Harmoniser les statuts à long terme sera difficile mais nécessaire pour une gestion flexible», dit le document (CDIP, *La planification des HES: Où en sommes-nous?* Janvier 96). Les HES auront en outre une identité juridique propre, ce pourra être par exemple des fondations, avec un *management* très indépendant et une importante autonomie de gestion, ce que semblent craindre les initiateurs.

Quant au «déficit démocratique» (les HES échappent aux parlements cantonaux, sauf pour les subventions cantonales, mais quelle école technique supérieure y serait soumise?), il faut préciser que le rôle des législatifs n'est pas encore défini.

FORUM

COURRIER

Un lecteur, craignant que le laconisme d'une brève historique concernant Georges Oltramare, pourtant qualifié de frontiste, ne banalise son action, nous écrit:

«Eviter les dérapages», recommande un titre du n° 1244 de DP. Cette louable prudence s'impose particulièrement envers les pièges du langage et les risques du raccourci hâtif, comme le montrent, deux pages plus loin, les lignes quelque peu ambiguës consacrées au livre passionnant de Pascal Ory, *La France allemande*, publié en 1977 déjà, et heureusement réédité en 1995. Soit en effet un lecteur qui ignorera quasi tout de Georges Oltramare. Certes, les abonnés de DP sont par définition fort cultivés. Néanmoins supposons... Que saurait ce lecteur depuis le 8 février dernier? Que... le frontiste genevois Georges Oltramare (...) fit du journalisme et de la radio à partir de 1940 à Paris et (...) rentra en Suisse pour y être condamné». Voilà un personnage bien insignifiant, à part son désir (pervers?) de condamnation.

Or l'activité journalistique et radiophonique d'Oltramare en France occupée, sous le pseudonyme peu modeste de Charles Dieudonné, a consisté à se mettre au service, non du régime de Vichy, mais des Allemands, ce qui lui vaut